

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02658

Numéro SIREN : 883 983 538

Nom ou dénomination : PROMETHEA

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2023 sous le numéro de dépôt 25381

PROMETHEA
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 58 allée de la Claire Fontaine 78250 Meulan
RCS VERSAILLES 883 983 53

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2023**

A Meulan, à 10 heures

Les associés se sont réunis ce jour au siège social en assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée** ») sur convocation du président et sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour à titre ordinaire :

- Nomination d'une directrice générale
- Pouvoirs pour formalités.

Une feuille de présence a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée et les associés présents ou représentés réunissent le quorum requis par les statuts

L'Assemblée désigne Monsieur Eric ARBARETAZ en qualité de président de séance et Monsieur Jaouad EL MESSAOUDI en qualité de secrétaire.

Le président de séance met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des associés,
- La feuille de présence à l'Assemblée,
- Le texte des projets de résolutions.

Le président de séance rappelle que le rapport de gestion du Président de la Société, le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, le texte des projets de résolutions proposées, préalablement mis à disposition et/ou communiqués à l'Assemblée.

Le président de séance déclare ensuite la discussion ouverte

Après échange de vues entre les personnes délibérantes et personne ne demandant plus la parole, le président de séance met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Conformément à l'article 22 des Statuts de la Société, l'Assemblée nomme Madame Christine QUINOLA en qualité de Directrice Générale de la Société pour une durée de deux années, à compter de ce jour et il prendra fin à l'issue de la décision d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2024.

L'assemblée précise que Madame Christine QUINOLA, par ailleurs salariée de la Société au titre d'un contrat de travail antérieur ne percevra aucune rémunération spécifique. Elle pourra obtenir le remboursement de ses frais exposés au titre de son mandat dès lors que ce remboursement est sollicité avant la clôture de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tout pouvoir au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal de l'Assemblée à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir toute formalité requise.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

DocuSigned by:
Eric Arbantaz
FC98A05F015E40E...

Le Président

DocuSigned by:
Jaouad El Messaoudi
A6C868D64BDD459...

Le Secrétaire

DocuSigned by:
Christine Quinola
5D84F6417AEA466...

Madame Christine QUINOLA, bon pour acceptation de ses fonctions